



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Avril 2008

Collonges lès Premières, le 14 avril 2008

1) Vote des taxes directes locales :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le maintien des quatre taxes directes locales :

- Taxe d'Habitation : 7.43 %
- Taxe foncière bâtie : 12.31 %
- Taxe foncière non bâtie : 48.78 %
- Taxe professionnelle : 5.63 %

2) Subventions pour les écoles :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes :

- Ecole primaire de Collonges lès Premières : 600 €
- Ecole maternelle de Collonges lès Premières : 200 €
- Coopérative scolaire de Longeault : 480 €

3) Système d'alerte de la préfecture :

La préfecture de la Côte d'Or dispose d'un automate d'alerte qui a pour objet d'informer d'événements importants sur le territoire de la commune. Monsieur le Maire met en place ce système d'alerte demandée par la préfecture et désigne parmi les membres de Conseil Municipal :

- Appel n° 1 : ROLLIN Jean Emmanuel
- Appel n° 2 : PETIT Philippe
- Appel n° 3 : FREI Philippe
- Appel n° 4 : BIONDI Jérôme
- Appel n° 5 : BONIN Serge
- Appel n° 6 : CROUZIER Vincent

4) Travaux :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PETIT, 1^{er} adjoint chargé des travaux, pour la présentation de ce dossier.

Mr PETIT expose les différents travaux à réaliser :

- remplacement des volets roulants aux écoles et à la salle des fêtes pour un montant de 6973.87 € par la société « Avenir fermeture bâtiment ».
- après examen, les deux noyers de la cour d'école doivent être abattus.
- Il sera procédé au démoussage et nettoyage des chéneaux.

- installation de pince doigts dans les locaux de la garderie et des écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer toutes commandes correspondantes.

5) Règlement intérieur de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire lit le règlement intérieur de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le règlement et son affichage.

6) Centre de Loisirs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'ouverture du centre de loisirs 2008 :

- pour juillet : du lundi 7 juillet 2008 au vendredi 1^{er} août 2008

- pour août : du lundi 18 août au vendredi 29 août 2008

Soit 19 jours en juillet et 10 jours en août.

Informations diverses :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné son autorisation pour le stationnement d'un camion pizza, celui-ci sera présent tous les lundis soir sur la place du monument.

Mr ROMANO Guy, délégué de la commune au SIPIT, donne rapport du Comité d'Installation et des travaux de cette commission.

Monsieur le Maire présente le bureau de la Communauté de Commune et informe avoir été élu membre du bureau.

Le Maire,
ROLLIN Jean Emmanuel